Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240930-CONS-AG-24-102-DE
Date de télétransmission : 05/11/2024
Date de réception préfecture : 05/11/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 30 septembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Implantation de bornes de tri enterrées (travaux de génie civil) - Convention de délégation de maitrise d'ouvrage de la CAB à la Ville de Bastia

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, GIAMARCHI Marie-Dominique, GRASSI Didier, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MUSSIER Emma, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :
BATTESTI Gilles à BIAGGINI Jean-Jacques
CALLIER Jeanne à ROSSI Michel
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
DE GENTILI Emmanuelle à PERETTI Philippe
MALAFRONTE Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à LACAVE Mattea
SAVELLI Jean-Michel à MUSSIER Emma
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean à SALGE Hélène

ABSENTS :
MONDOLONI Jean-Martin, PELLEGRI Leslie, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Implantation de bornes de tri enterrées (travaux de génie civil) - Convention de délégation de maitrise d'ouvrage de la CAB à la Ville de Bastia

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération de la ville de Bastia du 30 mai 2024 qui valide la convention de délégation de maitrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de génie civil ;

Considérant la nécessité de l'implantation de containers enterrés sur le site du vieux Port de Bastia au droit de la Casa di U Mare ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Ouï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À la majorité) – Contre : M. Morganti

La convention de délégation de maitrise d'ouvrage de la CAB à la Ville de Bastia pour l'implantation de bornes de tri enterrées (travaux de génie civil), ci-annexé ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le - 5 NOV. 2024
et publication ou notification
du - 5 NOV. 2024
La Directrice des Affaires Générales
Chjara AIELLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité (publication/ affichage). Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr